

**Tarik Mira<sup>1</sup>**

Ancien Député algérien et Sociologue



## OBSERVATIONS SUR LES PROCESSUS DE LÉGITIMATION EN ALGÉRIE

---

Tous les processus de légitimation mis en place en Algérie se sont fait sur la base de l'octroi. L'idée de l'élection d'une assemblée constituante n'a jamais été pratiquée en dehors de l'année 1963 dans des conditions peu respectueuses de la démocratie. Par ailleurs, la légitimité historique est plus ou moins mise en avant malgré l'éloignement chronologique de la lutte de libération nationale. Cet événement fondateur ne cesse tourmenter l'esprit national.

L'enlèvement politique dont est l'objet l'Algérie est à l'image de ses institutions surannées, manquant de légitimité. L'armée directement ou indirectement joue le rôle de gardienne des lieux.

*All the processes of legitimization set up in Algeria were done on the basis of granting. The idea of electing a constituent assembly has never been practiced, except in the year 1963, in conditions that were not very respectful of democracy. Moreover, historical legitimacy is more or less put forward despite the chronological distance of the national liberation struggle. This founding event does not cease to torment the national spirit.*

*The political stalemate of Algeria is a reflection of its outdated institutions, lacking in legitimacy. The army directly or indirectly plays the role of guardian of the place.*

---

DEPUIS L'ACCESSION DE L'ALGÉRIE À LA SOUVERAINETÉ internationale, le pays a vécu sous le monopartisme et multipartisme et connu plusieurs constitutions. Les changements constitutionnels indiquent des permanences et des évolutions sans rupture. On peut parler d'involutions sans risque tant les permanences sont importantes et la prégnance de la lutte de libération nationale toujours présente.

Les différents processus de légitimation de l'exercice du pouvoir ont pour fondement les constantes nationales comme valeurs quelle que soit l'idéologie qui

---

1. Tarik Mira, « Les processus politiques de légitimation en Algérie », Observations sur les processus de légitimation en Algérie.

sous-tend le fonctionnement du système politico-constitutionnel. Et, derrière, cette machine politico-administrative l'armée est derrière le rideau grâce à son bras séculier : les services de renseignement qui jouent le rôle de police politique.

## **I/ La période du monopartisme**

C'est en cette période décisive pour l'avenir du pays que l'armée va avoir un rôle central dans la décision politique et contribuer à asseoir son pouvoir pour une période quasi ininterrompue jusqu'à cet instant.

Grâce à sa lutte de libération nationale, l'Algérie a été le phare des peuples brimés et opprimés du tiers monde. Ce capital symbolique offre un statut politique de premier ordre qui n'arrêtera pas les luttes internes. Dans ce chaos inaugural, l'armée des frontières se saisit du pouvoir par la force des armes contre une partie des wilayas de l'intérieur qui demeuraient fidèles au Gpra (gouvernement provisoire de la république algérienne), proclamé le 19 septembre 1958 et internationalement reconnu.

Comment alors légitimer cette situation inattendue ? La jeune Armée de libération nationale sortie vainqueur de son bras de fer avec le Gpra va imposer son calendrier et son homme. Par ailleurs l'Assemblée constituante, élue dans des circonstances douteuses et frauduleuses le 20 septembre 1962, sera suivie de la nomination du premier gouvernement de l'indépendance proclamé le 25 du même mois.

La tenue du premier congrès post indépendance du Fln – parti unique – le 16 avril 1964 confirme la puissance de l'armée avec la reconduction de son chef comme ministre de la défense nationale et membre du nouveau Bureau politique.

Le pouvoir apparent est entre les mains d'un civil, notoirement connu qui plus est, mais déjà l'armée s'installe par la répression contre les opposants et fait valoir son ambition dans la construction de l'État.

La lutte doctrinaire entre autogestionnaires – supposés être les progressistes – et étatistes pour construire l'État socialiste n'a pas de prise sur la structure militaire qui reste à l'écart de ce débat mais le putsch qu'elle effectuera plus d'une année plus tard – le 19 Juin 1965 – marque publiquement sa nouvelle entrée en scène dans l'espace politique. Celle-ci est ouverte, massive et assumée. Toutes les institutions sont mises hors la loi.

Pour donner un semblant de légitimité au nouveau régime, un Conseil de la révolution est désigné où l'on a essayé de prendre en charge la représentation des

wilayas historiques. Le parti unique appelé à jouer un rôle majeur est désormais réduit dans sa dénomination publique à *un appareil du parti* en soutien à l'armée. À travers son chef qui s'est accaparé de tous les leviers politiques et institutionnels, l'armée contrôle l'appareil ainsi dénommé.

De 1965 à 1976, le régime a vécu sans institutions politiques élues ou mêmes désignées et a mis prioritairement en œuvre la construction de l'État sur les plans administratif, militaire et sécuritaire. La légitimité institutionnelle est remplacée un laps de temps par d'autres critères : le développement économique et social. Les trois révolutions – agraire, culturelle et industrielle – sont le fer de lance de cette légitimité usurpée.

Cette période qui ne pouvait plus durer s'est terminée avec la mise en place d'un nouveau processus de légitimation – élection d'une assemblée nationale, d'un président de la République – et l'adoption d'un texte politico idéologique – la charte nationale – censé fixer les orientations générales.

Quand Chadli remplacera Boumediène décédé en décembre 1978, père de ce processus, il apparaîtra clairement que l'armée est au centre de la décision. Chadli Bendjedid est en effet désigné par le parti unique, qui a repris des couleurs, comme le candidat unique en tant que « *le plus ancien au grade le plus élevé* ». C'est « *le primus inter pares* ».

Cette intronisation au nom de ce principe veut dire que rien ne pourra être issu d'une autre sphère que celle de l'armée qui tire sa légitimité du combat contre le colonialisme. Le colonel Chadli succède donc au colonel Boumediène au nom de ce fondement. Comme son prédécesseur, il est chef de l'État et chef du parti unique, désormais réhabilité et renforcé dans ses missions. Le Fln d'aujourd'hui n'est autre que le Fln d'hier, celui qui a arraché l'indépendance du pays. Et comme l'a consacré un célèbre slogan, l'Armée nationale populaire est la digne héritière de l'Armée de libération nationale.

La période de Chadli se distingue par la primauté accordé au parti qui a sous sa coupe le syndicat (Ugta), les organisations de masse (Unfa, Unja et Unpa, etc.)<sup>2</sup>. L'article 120 de ses statuts stipule l'obligation d'appartenance au Fln pour être candidat aux élections, nommé à des postes administratifs ou économiques. Les

---

2. Ces trois organisations de masse : Unfa (Union nationale des femmes algériennes) ; Unja (Union générale de la jeunesse algérienne) ; Unpa (Union nationale des paysans algériens) ont été créées dans la deuxième partie de mise en marche du processus de légitimation de Boumediène. Chadli en a hérité.

« services » par leur enquête veille à l'exécution de cette tâche qui veut faire se confondre en un le parti et l'État.

Durant cette période, l'on assistera à un desserrement économique et à une prise de virage à droite avec la montée du discours religieux, y compris au sein du système.

La construction de l'État-parti sur le modèle des démocraties populaires s'effondrera à cause notamment de la baisse des prix du pétrole en 1986 et de l'aspiration à la liberté des classes moyennes trop longtemps brimées.

Durant la deuxième partie du règne de Boumediène et celle de Chadli, le système de légitimation est basé sur l'octroi, et les scores à la soviétique sont destinés à la sacralité du chef qui incarne l'État et donc la nation. Ben Bella n'a pas eu les ressources et le temps d'y aboutir, empêché par l'armée. Ainsi se clôt une période décisive de la jeune histoire de l'Algérie qui fait écho à l'immédiateté de la lutte de libération nationale.

Dans ce processus, l'armée a joué indirectement et directement un rôle majeur. Elle voulait rester à l'écart de la gestion politico institutionnelle mais la chute du parti unique et l'apparition du terrorisme va la mettre, à son grand désarroi, au centre de l'échiquier et à visage découvert.

## **II/ La période du multipartisme**

Les événements d'octobre 1988 qui ont vu la police et l'armée ouvrir le feu sur des manifestants bouleversent le champ politique traditionnel et ouvrent des perspectives inédites. Le pouvoir politique jusque-là cohérent en son sein lâche du lest et accepte le multipartisme qu'il a initié dans une nouvelle constitution adoptée par référendum le 24 février 1989. Les libertés publiques y sont consacrées. Et un nouveau processus institutionnel est projeté. Les élections communales sont le premier test d'un nouveau chantier électoral qui ne soit plus l'émanation exclusive de l'ex-parti unique.

Pour une fois, le nouveau processus politique est démocratique. L'affaiblissement moral et politique du pouvoir, qui a tiré sur le peuple, l'a disposé à accepter des élections libres. Ces dernières accouchent d'une gigantesque méprise par le fait que ce sont les forces anti-démocratiques qui remportent les grandes et moyennes villes d'Algérie. Et de loin ! Une année et demie après ce premier test, l'Algérie bascule dans l'inconnu grâce à une victoire éclatante du courant islamiste.

L'arrêt du processus électoral opéré par l'armée repose avec acuité la question de la légitimité de l'exercice du pouvoir. Quel est donc le processus de légitimation à mettre en place ? Le rappel de Boudiaf à la tête de l'État résonne avec la légitimité historique ? N'est-t-il pas le premier coordinateur du Fln historique ? C'est dire combien est forte dans le référentiel national la lutte de libération nationale. Trente ans après l'indépendance du pays, la légitimité historique ne laisse pas place à la légitimité démocratique. Bien au contraire, elle l'étouffe.

L'arrêt du processus électoral et l'explosion du terrorisme vont convoquer une nouvelle fois les vieilles pratiques de légitimation par l'octroi et son pendant technique qui est la fraude électorale. Ainsi, ce processus de légitimation est destiné à sauver les fondations de l'État tellement le terrorisme et le contre-terrorisme étaient brutaux et criminels. Pour arriver à ce but, la gestion des affaires publiques sera sous haute surveillance par le biais de l'état d'urgence et d'un cadre institutionnel d'exception : le Haut conseil d'État.

Assez paradoxalement, c'est durant cette période très violente et indécise et sans doute pour dépasser cette situation de blocage, les partis politiques de l'opposition ont accepté de participer à l'élection de la première Assemblée nationale pluraliste algérienne. Elle fut bien appréciée par sa liberté de ton aussi bien à l'intérieur de l'enceinte qu'à l'étranger où chaque formation pouvait défendre son point de vue notamment sur le terrorisme en particulier et la situation nationale sous tous ses aspects en général. Seule ombre au tableau, la fraude électorale qui a offert la victoire au parti de l'administration. Le choix du Général Liamine Zeroual, militaire de carrière, indique encore que le processus de légitimation est l'émanation de l'armée et que celle-ci, selon la personnalité qui la représente dans cette mission de légitimation, peut s'accommoder de la situation à condition qu'elle maîtrise le processus électoral. C'est l'une des missions des « services ».

Malgré ces objections, cette période fut la plus « libérale » de l'histoire politique et parlementaire de l'Algérie. Et que l'espoir d'un vrai processus démocratique pouvait naître d'une expérience destinée avant tout à redorer le blason d'un régime épuisé par le terrorisme et l'incertitude qu'il fait peser sur l'avenir du pays.

L'avènement d'Abdelaziz Bouteflika, un choix d'une partie puis de la totalité de l'armée, va réduire le champ de l'exercice des libertés et remettre le Fln, le parti historique, à la première place de l'échiquier politique. C'est encore un signe que la légitimité historique est présente dans l'esprit des tenants du pouvoir. Du reste, Bouteflika présidera aux destinées du pays et se fait élire président de l'ex-parti

unique. Les nouveaux partis de la coalition sont ses satellites. L'ivresse du pouvoir absolu va inciter Bouteflika à faire réviser la constitution pour mettre un terme à la limitation des mandats introduite dans la révision constitutionnelle de septembre 1996.

Les libertés publiques sont rognées, le parlement déjà constitutionnellement faible devant l'exécutif est réduit à quantité négligeable. L'instauration d'une monarchie de fait est réelle. Rien, ni la maladie ni l'arrêt de la vie politico-institutionnelle qui s'ensuit n'incite Bouteflika à se dessaisir du pouvoir. L'image de l'Algérie sur le plan international, déjà peu reluisante, s'en trouvera affectée.

C'est dans ce contexte que surgira le *hirak*, ce mouvement populaire sans précédent, qui est né le 22 février 2019. Sa victoire première a été d'aiguiser les contradictions au sein du système et l'a fragilisé. Il met en cause les faux-semblants et oblige malgré lui l'armée à faire démissionner le chef de l'État sortant qui ambitionnait un cinquième mandat.

Entre un mouvement populaire inédit par son ampleur, sa longévité et son caractère national s'est posé deux conceptions du système de légitimation : l'un émanant du *hirak* qui insiste sur l'autonomie de ce processus et, de la part du système, l'utilisation du débauchage et l'attachement à l'octroi. L'élection présidentielle, d'abord reportée puis tenue, ouvre la voie à la même manière d'opérer mais, cette fois-ci avec une judiciarisation et la criminalisation de la pratique politique. La répression est justifiée. En effet, le 08 juin 2021, l'ordonnance n° 21-08 (Jora, n° 45, signée du 09 juin 2021) signée Abdelmadjid Teboune, a étendu l'infraction pénale. Même les activités pacifiques sont judiciarisées. Cette ordonnance renforce un arsenal attentatoire aux libertés publiques.

## En guise de conclusion

Tous les processus de légitimation mis en place en Algérie se sont fait sur la base de l'octroi. L'idée de l'élection d'une assemblée constituante n'a jamais été pratiquée en dehors de l'année 1963 dans des conditions peu respectueuses de la démocratie. Par ailleurs, la légitimité historique est plus ou moins mise en avant malgré l'éloignement chronologique de la lutte de libération nationale. Cet évènement fondateur ne cesse tourmenter l'esprit national.

L'enlèvement politique dont est l'objet l'Algérie est à l'image de ses institutions surannées, manquant de légitimité. L'armée directement ou indirectement joue le rôle de gardienne des lieux. ■